




BENNEY**VIDE-GRENIERS****DIMANCHE 21 JUIN 2026****COUPON D'INSCRIPTION**

à retourner avant le 12 juin 2026


 MAIRIE – 3, rue Saint-Martin – 54740 BENNEY

 POUR TOUTE INFO :
03 83 25 00 89
ou 07 70 39 61 77
INSCRIPTION & RÉSERVATION
 NOM(s) Prénom(s) : _____

 Raison sociale : _____

 Adresse (1 par groupe) : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____

 Téléphone : _____ ou _____

 Adresse mail : _____
DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET OBLIGATOIRE

- Coupon d'inscription rempli
- Chèque de caution
- Chèque de règlement
- Photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)

Dossier complet à retourner à :
MAIRIE – 3, rue Saint-Martin – 54740 BENNEY



**Une seule réservation par exposant ou groupe souhaitant être ensemble.
Chèques au nom du réservataire.**

DU CÔTÉ DES EXPOSANTS**1€**le mètre,
minimum
3 mètres.Installation de 6h à 8h00.
Départ uniquement
à partir de 17h00.Dossier d'inscription
à retourner avant
le 12 juin 2026.**JE SOUHAITE RÉSERVER**Emplacement de : _____
_____ mètre(s) linéaire(s)

Soit un total de : _____ €

Règlement à l'inscription
à l'ordre du Comité des Fêtes de Benney.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e).
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L330-2 du Code de commerce).

Fait à : _____

Le : ___ / ___ / 2026

Signature : _____



ATTENTION : Les chèques et caution ne seront ni ré-expédiés par courrier,
ni restitués en cas d'absence.

Réservation validée uniquement
à réception du dossier complet.

BENNEY**VIDE-GRENIERS****DIMANCHE 21 JUIN 2026****BENNEY**

— (54 740) —

Une journée conviviale au cœur du village !8H00 - 17H00
OUVERTURE
AU PUBLICRESTAURATION
RAPIDE
à partir de midiBUVETTE
toute la journée !LES TRADITIONNELS
ŒUFS AU LARD
à partir de 8h30

DÉCOUPER ET RETOURNER AVANT 12 JUIN 2026

POUR TOUTE INFO :  03 83 25 00 89 ou 07 70 39 61 77.

INFOS PRATIQUES

POUR LES VISITEURS



HORAIRES

Ouverture au public
de 8h00 à 17h00.



LIEU

Dans la Grande rue,
au cœur du village.



RESTAURATION RAPIDE

À partir de midi :
burgers, sandwiches,
frites, œufs au lard...



BUVETTE

Buvette toute
la journée !



LES TRADITIONNELS ŒUFS AU LARD

À partir de 8h30

INFOS EXPOSANTS



ARRIVÉE DES EXPOSANTS

Installation de 6h00 à 8h00.
Passé ce délai, l'accès au site
pourra être refusé.



ACCÈS

Départ uniquement
à partir de 17h00.
Aucun véhicule ne pourra
quitter le site avant
cet horaire.



PROPRETÉ

Chaque exposant est
responsable de la propreté
de son emplacement et doit
repartir avec ses déchets.

RAPPEL IMPORTANT



Une seule réservation par exposant ou groupe d'exposants
souhaitant être ensemble = Chèques au nom du réservataire !



Coupon d'inscription à compléter et à retourner avant le 12 juin 2026.

Plus d'infos au dos !

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE LA COMMUNE DE BENNEY

Article 1 : Sont autorisés à exposer et à vendre dans le respect du règlement, tout particulier et association locale, après inscription dûment complétée, consultation obligatoire du présent règlement, envoi d'une caution de 20 € et du paiement des mètres linéaires réservés. Tarif : 1 € le mètre linéaire.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur le matin du vide-greniers. Les habitants de la grande rue devant chez eux, les autres habitants et exposants selon les emplacements restant disponibles.

Article 3 : L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux éventuelles dégradations ou vol du matériel exposé.

Article 4 : Toute inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du participant ainsi que des chèques de caution et de règlement des mètres linéaires réservés (chèques libellés à l'ordre du Comité des Fêtes de Benney). *Aucun paiement en liquide ne sera accepté !*

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise non-conforme à la morale et à la loi.

Article 6 : L'exposant devra rendre propre l'espace qui lui aura été attribué et évacuer l'ensemble de ses déchets (objets, carton, etc). Attention : les chèques de caution ne seront restitués qu'après 16h30 au vu de la propreté de l'emplacement. Ils ne seront ni ré-expédiés par courrier, ni restitués en cas d'absence.

Article 7 : Installation possible de 6h à 8h00, départ uniquement après 17h00.

Article 8 : La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre.

Article 9 : L'absence de l'exposant entraînera automatiquement la non-restitution de la caution de 20 € afin d'éviter les réservations « illicites ».

Règlement à signer et à nous retourner avant le 12 juin 2026.

Le Maire,

L'exposant,



POUR TOUTE INFO : 03 83 25 00 89 ou 07 70 39 61 77.



POUR TOUTE INFO : 03 83 25 00 89 ou 07 70 39 61 77.

